

NOUS CONTACTER

N° client : **6 006 336 204**

Identifiant Internet :

N.DEZIREY@GMAIL.COM



Par Internet

edf.fr

application mobile : **EDF & MOI**

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941

62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675051 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401

87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

PAV

13 RUE RENE REAUMUR

51350 CORMONTREUIL

Titulaire du contrat

M. DEZIREY NICOLAS

Votre contrat

N° de client : 6 006 336 204

N° de compte : 4 04 4 008 598 234

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :

N° 04 385 817 610 600

- Puissance : 12 kVA

- Heures Creuses

0H06-8H06

M. DEZIREY NICOLAS

13 RUE RENE REAUMUR

51350 CORMONTREUIL

Villers les Nancy, le 18 décembre 2025

Bonjour Monsieur DEZIREY,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : **6 006 336 204**

Identifiant Internet :

N.DEZIREY@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : **EDF & MOI**

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941

62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675051 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

PAV

13 RUE RENE REAUMUR
51350 CORMONTREUIL

Titulaire du contrat

M. DEZIREY NICOLAS

Votre contrat

N° de client : **6 006 336 204**

N° de compte : **4 04 4 008 598 234**

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :

N° 04 385 817 610 600

- Puissance : 12 kVA

- Heures Creuses

0H06-8H06

20251218_230152_00008_HP0_PAR711_43

Document à conserver 5 ans Page 1/4



**M. DEZIREY NICOLAS
13 RUE RENE REAUMUR
51350 CORMONTREUIL**

Facture du 18/12/2025

N° 26 532 332 363

Electricité (relevé Enedis) 3 219,73 €

TVA 624,96 €

Paiements déjà effectués -3 979,02 €

Montant total en votre faveur

134,33 €

TTC

Facture TTC

-134,33 €

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 18/12/2026.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 18 de chaque mois.



Comment serez vous remboursé ?

Le montant de 134,33€ sera remboursé sur le compte ci-dessous dans un délai de deux semaines

Titulaire du compte : MR DEZIREY NICOLAS

Compte bancaire : FR7630003****50*****666***

Détail de la facture du 18/12/2025 N°26532332363

Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 12 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°02186162325587

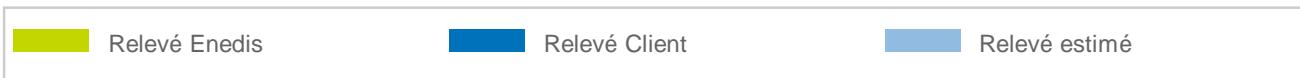
Horaires heures creuses - 0H06-8H06 - (peuvent varier de quelques minutes)

			Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement					
Heures Creuses - 12kVA - du 19/12/24 au 31/01/25			16,12	23,32	5,5%
Heures Creuses - 12kVA - du 01/02/25 au 31/07/25			17,23	102,53	5,5%
Heures Creuses - 12kVA - du 01/08/25 au 18/12/25			16,87	77,65	20,0%
Heures Creuses - 12kVA - du 19/12/25 au 18/01/26			16,87	16,87	20,0%
Déduction - Heures Creuses - 12kVA - du 19/12/24 au 18/01/25			16,12	-16,12	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 182,54 €)				204,25	
Consommation	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT
Heures Creuses - 12kVA - du 19/12/24 au 18/12/25	53449 (Enedis)	62830 (Enedis)	9381	0,1160 ⁽¹⁾	1 088,00
Heures Pleines - 12kVA - du 19/12/24 au 18/12/25	65703 (Enedis)	74113 (Enedis)	8410	0,1624 ⁽²⁾	1 365,58
Total Consommation (dont acheminement 745,54 €)			17791		2 453,58
Taxes et Contributions	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA	
Accise sur l'électricité		17791	0,02933 ⁽³⁾	521,86	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				21,17	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				18,87	
Total Taxes et Contributions				561,90	
Total Electricité hors TVA				3 219,73	

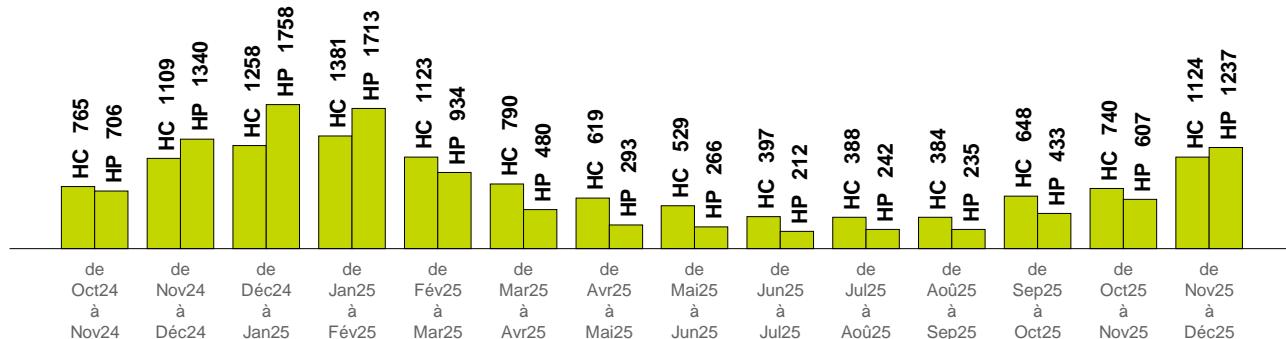
En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

Total facture hors TVA du 18/12/2025	3 219,73 €	Montant total -134,33 € TTC
TVA 20,00 % sur un montant total de 3 088,83 €	617,76 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 130,90 €	7,20 €	
Total facture TTC du 18/12/2025	3844,69 €	
Paiements déjà effectués	-3979,02 €	

Evolution de votre consommation facturée en kWh



Votre consommation en Electricité



💻 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

🔍 Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Électricité : Le montant de l'accise, de la CTA et le taux de TVA sur l'abonnement ont évolué le 01/08/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

(1) Evolution au 01/02/25 et au 01/08/25 : sur les 9381 kWh facturés, 1891 kWh à 0,1513 €/kWh, 4385 kWh à 0,1076 €/kWh et 3105 kWh à 0,1063 €/kWh
(2) Evolution au 01/02/25 et au 01/08/25 : sur les 8410 kWh facturés, 2543 kWh à 0,2040 €/kWh, 3224 kWh à 0,1451 €/kWh et 2643 kWh à 0,1434 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation

(3) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/02/25 et au 01/08/25 : sur les 17791 kWh facturés, 4434 kWh à 0,02100 €/kWh, 7609 kWh à 0,03370 €/kWh et 5748 kWh à 0,02998 €/kWh

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

TVA

La TVA évolue conformément à la réglementation

Le taux de la TVA évolue conformément à la loi de finances pour 2025. À compter du 1^{er} août 2025, le taux normal de la TVA de 20% s'applique à tous les postes de la facture d'énergie.

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2024 de l'électricité de votre offre : 87,87% nucléaire, 7,24% renouvelables (dont 3,13% solaire et 1,99% éolien) et 4,89% fossiles (dont 4,25% gaz).

Origine 2024 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez-vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez-nous !



Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.



M. DEZIREY NICOLAS
13 RUE RENE REAUMUR
51350 CORMONTREUIL

Le 18 Decembre 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

Article « Conseil tarifaire »

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

Article « Modalités de facturation et modes de paiement »

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

Article « Modes de règlement amiable des litiges »

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

MA CONSO & MOI

Bilan factures

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.

Consommation
2 453,58 €^{HT}

Abonnement
204,25 €^{HT}



Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds avant de les mettre au réfrigérateur.



Votre Suivi Conso d'un simple clic

Dans votre espace client ou en téléchargeant l'application EDF&MOI avec ce QR code, vous pouvez :

-  **connaître votre consommation d'énergie** par mois, par jour et même par période de 30 minutes ⁽¹⁾,
-  **découvrir les appareils électriques qui consomment le plus**,
-  **bénéficier de nos astuces** pour réduire vos dépenses d'énergie.



- N° Client : **6006336204**
- N° de PDL : **04 385 817 610 600**
- Tarif Bleu - Heures Creuses

⁽¹⁾ Il suffit de donner votre accord pour que le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS transmette vos données de consommation quotidienne à EDF.

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition par le gestionnaire du réseau de distribution Enedis (www.enedis.fr).

